



Assurance  
emprunteur

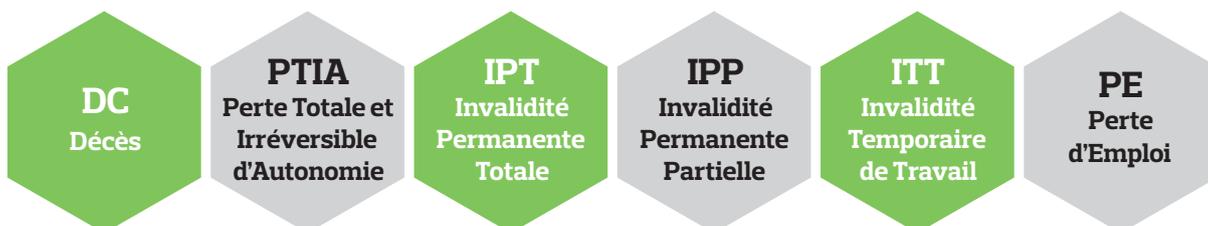
## A quoi sert l'assurance emprunteur?

Je contracte un prêt immobilier pour l'achat de mon bien



La banque impose que je sois assuré(e)

### 6 types de garanties



En cas de sinistre, Aon prend le relais et paye à la banque les échéances du prêt.

Pour faire des économies, choisissez l'assurance individuelle, bien plus compétitive que celle de votre banque

#### Différences entre l'assurance de la banque et l'assurance individuelle

##### ASSURANCE DE LA BANQUE

Assurance Emprunteur proposée par l'organisme prêteur

Contrat identique = Mutualisation des risques. Vous payez le même prix que les autres assurés

Cotisations calculées sur la base du capital initial, fixe tout au long du prêt

Tarif unique pré-négocié entre la Banque et l'Assurance



##### ASSURANCE INDIVIDUELLE

Assurance Emprunteur proposée par **Aon**

Contrat et garanties sur mesure tenant compte de votre profil et de votre situation professionnelle

Cotisations dégressives ou fixes selon l'évolution du capital restant dû

Tarifs négociés par **Aon** directement avec l'assureur

**Aon vous assiste dans vos démarches**

N'hésitez pas à faire un devis en prenant en compte :

- les garanties,
- les franchises/carences,
- le taux de prise en charge,
- les exclusions.

#### Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.fr  
N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248  
GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES